

Le curé de Saint-Paul se démet de sa cure pour son neveu et on prétend que la place de précepteur de M. le Dauphin lui est assurée. Comme sa morale est douteuse et qu'on ne sait si il est janséniste ou moliniste, on l'a choisi exprès pour ne donner le triomphe à aucun parti. L'affaire du marquis de Ménars est jugée, il demeure interdit avec un conseil, et son épouse sa tutrice, mais sans maniement de deniers ; ce n'est pas ce qu'elle voulait.

Dominique de la comédie italienne est mort (1).

L'affaire de la princesse de Nassau (2), sœur du marquis de Nesle, se poursuit vivement, mais il vient d'arriver un petit incident qui ralentira un peu les poursuites ; je ne sçay si vous savez que ladite princesse, femme de bien, qui se gouverne bien, est accusée d'adultère par un complot formé entre le prince de Nassau, son mary, et le marquis de Nesle (3), son frère, qui se sont flattés que par la conviction de ce crime, ils la dépouilleront de sa dot et la partageront ensemble. La princesse qui sait bien qu'elle ne pourra jamais justifier une conduite qu'elle prend trop peu de soin de colorer, vient de donner une requête pour faire diversion par laquelle elle expose que le marquis de Nesle, son frère, a deux fils et que ne prenant aucun soin de leur éducation depuis leur enfance pour les soustraire à leur état et les priver par cette obscurité des biens qui doivent leur revenir par leur naissance et pour en favoriser le marquis de Maillé, son gendre, et attendu la dissipation dudit seigneur, elle conclut par ladite requête

---

(1) Pierre Biancolelli, né en 1681, fameux arlequin de l'ancienne troupe et auteur de nombreuses farces.

(2) Charlotte de Mailly-Nesle, mariée en 1711, à Emmanuel, prince de Nassau-Siégon, elle n'eut qu'un fils né en 1722.

(3) Louis de Mailly, marquis de Nesle, marié à mademoiselle de Mazarin ; il n'eut qu'un fils mort au berceau et cinq filles, M<sup>lles</sup> de Vintimille, de Rubempré, de Brancas-Lauraguais, de Flavacourt et de Gheatrou.